

LE GALLICAN

REVUE DE L'EGLISE GALLICANE - ISSN 0992 - 096X

Juillet 1987 - Juillet 2007

Anniversaire

20 ans

*de parution régulière pour
Le Gallican*



**30 JUIN
MONTBRISON LOIRE
CONSÉCRATION D'UNE
NOUVELLE
CHAPELLE GALLICANE**

**LE
GALLICAN**

2,30 € La voix de l'Eglise de l'Equilibre et du Bon Sens **JUILLET 2007**

Journal fondé en 1921 par Mgr Giraud

C'est ainsi que s'est appelée l'Eglise Catholique en France depuis l'évangélisation des Gaules jusqu'en 1870.

Respectueuse de la papauté, elle posait néanmoins certaines limites à sa puissance; elle enseignait en particulier que le pouvoir des évêques réunis en concile était plus grand que celui du pape. Pourtant en 1870 eut lieu à Rome la proclamation du dogme de l'infailibilité pontificale qui consacra l'abdication de l'épiscopat devant l'omnipotence du pape.

En France, un mouvement de résistance fut emmené par le Révérend Père Hyacinthe Loyson qui obtint par décret du Président de la République l'autorisation d'ouvrir un lieu de culte au nom de l'Eglise Gallicane le 3 décembre 1883. Après la loi de 1905 entérinant le principe de séparation des Eglises et de l'Etat, le courant gallican va s'organiser plus librement sous la houlette de Mgr Vilatte.

A partir de 1916 le village de **Gazinet** - dans le bordelais - devint le symbole de la résistance gallicane et du renouveau gallican. **L'association culturelle saint Louis** fut créée par Monseigneur Giraud le **15 février 1916**.

Le siège de l'Eglise et de la culturelle saint Louis est aujourd'hui à Bordeaux: - chapelle primatiale Saint Jean-Baptiste, 4 rue de la Réole, 33800 Bordeaux.

La paroisse saint Jean-Baptiste existe **sans discontinuité** depuis le 24 juin 1936. Elle a été fondée par Monsieur l'Abbé Junqua en 1872 et fut continuée par le Père Jean (*Monseigneur Brouillet*) 1936, puis par le Père Patrick (*Monseigneur Truchemotte*) 1960. Depuis 1987 le Père Thierry (*Monseigneur Teyssot*) assure le service permanent du culte gallican (messes, baptêmes, mariages, communions, funérailles, bénédictions) en la chapelle saint Jean-Baptiste.

Cette tradition bien gauloise de résister aux empiétements de la curie romaine a pris jadis le nom de **gallicanisme**.

Le plus illustre représentant de ce courant fut le grand **Bossuet**, évêque de Meaux (XVIIème siècle), qui rédigea les **quatre articles gallicans de 1682** signés par l'assemblée des évêques de France. Bossuet ne fit d'ailleurs que reprendre les décisions du **concile de Constance** (1414-1418) qui rappela (conformément à la règle en usage dans l'Eglise universelle et indivise du premier millénaire) que le **concile oecuménique** (assemblée de tous les évêques) était **l'organe suprême en matière d'autorité et d'enseignement au sein de l'Eglise**.

L'Eglise Gallicane aujourd'hui

Ses croyances

En tant qu'**Eglise chrétienne**, pour y adhérer, il faut avoir reçu le baptême ou désirer le recevoir.

En tant qu'**Eglise de tradition catholique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre l'un des credos suivants, qui contiennent les articles fondamentaux de la foi catholique: - des Apôtres, de Nicée-Constantinople, de saint Athanase.

En tant qu'**Eglise apostolique**, pour y adhérer, il faut connaître et admettre dans leur contenu traditionnel les sept sacrements: baptême, confirmation, réconciliation, eucharistie, onction des malades, ordre et mariage; tous les com-

l'Eglise **Gallicane**

mandements divins, lesquels sont synthétisés dans ce passage de l'Evangile: "**tu aimeras ton Dieu de tout ton coeur, de toute ton âme et de tout ton esprit, et tu aimeras ton prochain comme toi-même**".

Ses tolérances

Acceptation du mariage des prêtres et des évêques - Diaconat féminin - Rejet de la confession obligatoire - Administration du sacrement de communion sous les deux espèces - Bénédiction ponctuelle du remariage des divorcés - Bannissement des excommunications - Liberté en matière de jeûne et d'abstinence - Participation des fidèles au gouvernement de l'Eglise - Election des évêques par le clergé et les fidèles - Prise en considération du monde animal dans la réflexion de l'Eglise.

Le Mystère de l'Eglise

Saint Cyprien de Carthage a donné la meilleure définition de **l'unité de l'Eglise**:

- *"L'épiscopat est un tout, que chaque évêque reçoit dans sa plénitude. De même que l'Eglise est un tout, bien qu'elle s'étende au loin dans une multitude d'Eglises qui croissent au fur et à mesure qu'elle devient plus fertile."*

"A quelque Eglise que les évêques soient attachés" a dit Saint Jérôme, "à celle de Rome ou à celle de Constantinople, ou encore à celle d'Alexandrie, ils méritent le même respect et possèdent le même sacerdoce."

Aujourd'hui pas plus qu'hier, aucun évêque particulier n'a le droit de prétendre représenter seul l'Eglise Universelle. Chaque évêque représente son Eglise et ce sont ces évêques assemblés qui représentent toute l'Eglise. Ainsi, tous les évêques étant premiers pasteurs, peuvent valablement dans leur Eglise, ce que le pape évêque de Rome, peut dans la sienne.

La puissance des évêques n'est donc pas une émanation de la plénitude de pouvoir que s'arroge la papauté, mais une participation de l'autorité divine qui réside en Jésus-Christ, pontife éternel et chef souverain de son Eglise.

Et pourtant, en 1870, le Pape Pie IX s'attribuait par la voix du concile du Vatican une suprématie sur tous les hommes dans les matières de foi et de morale; suprématie fondée sur un prétendu privilège d'infailibilité, usurpant ainsi tous les attributs du Christ.

De la sorte, en subordonnant les évêques à un pouvoir souverain, ce concile en faisait uniquement les vicaires de l'un d'entre eux, et cela contrairement à l'ancienne constitution de l'Eglise qui a toujours déclaré que:

- *"les évêques tiennent leur autorité de Dieu même."*

LE
GALLICAN

Editorial

Vingt ans ! Le bel âge... Vingt ans déjà que régulièrement, chaque trimestre, nous éditons Le Gallican.

En juillet 1987, évêque depuis un mois, avec les moyens techniques du moment (machine à écrire, lettres adhésives pour les titres, colle pour les photos et un photocopieur acheté quatorze mois auparavant à la foire internationale de Bordeaux) je m'apprêtais, avec Sylvie, à relancer le tirage de cet organe de presse indispensable à la vie de notre Eglise.

Depuis juillet 1983, date de la dernière parution régulière, son impression était devenue très aléatoire. Le synode de Blanquefort en 1984 avait bien souhaité une parution ponctuelle, mais cela n'avait guère été possible. Et puis, écrasé par la fatigue et le labeur, Mgr Patrick, notre valeureux patriarche s'en était allé rejoindre la maison du Père.

Il fallait reprendre le flambeau. Nous avons mis un point d'honneur à le faire. Vingt ans, vingt années qui ont fait de ce journal l'écho de nos paroisses, avec une volonté constante d'aborder au fil des numéros un grand nombre de sujets en passant par le symbolisme religieux, la vie des saints, l'histoire de l'Eglise, les commentaires bibliques et patristiques, les problèmes d'éthique, etc. La liste n'a jamais été exhaustive, et nous espérons continuer encore de nombreuses années.

Revenu en France en 1924 Mgr Vilatte déclarait à Mgr Giraud: "*Fermez une paroisse, mais ne supprimez pas Le Gallican*". Le numéro de janvier 1925 reproduit la citation. Aujourd'hui encore Le Gallican continue sa route, et nous avons inauguré deux nouvelles paroisses cette année, au Muy dans le Var et à Montbrison dans la Loire.

T. TEYSSOT

Sommaire

1 L'Eglise Catholique
Française
de Monseigneur
Chatel

2 Un peu de Bon Sens
S'il vous plaît !

3 Le Sonus
Gallican

LE GALLICAN

REVUE DE L'EGLISE GALLICANE - ISSN 0992-096X

Journal Trimestriel 4 rue de la Réole - 33800 BORDEAUX
Tel 05 56 31 11 96

Adresse de Messagerie Internet: gallican@gallican.org

Site Web: <http://www.gallican.org>

L'Eglise Catholique Française de Mgr Chatel

Le non de certains catholiques français au dogme de l'infaillibilité du pape, défini à Rome en 1870, marque traditionnellement le début du renouveau gallican dans notre pays.

L'opposition des Abbé Mouls et Junqua en Aquitaine, la naissance de la chapelle Saint Jean-Baptiste à Bordeaux vers 1872, puis celle du Père Loyson à Paris en 1879 font partie des mouvements de résistance gallicane bien connus de nos lecteurs.

Ce qui l'est moins en revanche, ce sont les tentatives de réformes religieuses apparues en plein XIX^{ème} siècle. Celle de Mgr Chatel, fondateur d'une l'Eglise Catholique Française indépendante de Rome vers 1830 est certainement la plus intéressante. Nous allons essayer de nous y arrêter quelques instants.

LE CONTEXTE

Ferdinand-François Chatel naît à Gannat dans l'Allier, en 1795, dans une humble famille de paysans. D'une intelligence vive, il est remarqué par un prêtre qui lui donne des leçons et le fait entrer au petit séminaire de Clermont-Ferrand. Elève doué, sur les conseils de ses professeurs il fait sa théologie au grand séminaire de cette ville.

Ordonné prêtre en 1818, il devient successivement vicaire de la cathédrale de Moulins (Allier), curé à Montoy sur Loire puis aumônier au 23^{ème} régiment de ligne. Il le quitte en 1823 pour le 2^{ème} régiment de grenadiers à cheval de la garde royale. Déjà vers cette époque il se fait remarquer par un caractère indépendant et des idées libérales. Lors d'un sermon dans une église de Paris, un dimanche, il fait en chaire l'apologie de la liberté et surtout de la liberté religieuse...

Cela déclenche une vive agitation et certains journaux le signalent. A partir de ce moment

le clergé de Paris le tient sous étroite surveillance. Un peu avant la Révolution de juillet 1830 il signe dans le journal "*Le Réformateur, écho de la Religion et du Siècle*", des articles en faveur de la tolérance et de toutes les libertés. Il se présente en démocrate convaincu, revendique avec énergie tous les droits du peuple et dénonce certains abus de l'Eglise romaine.

Ses positions religieuses libérales et gallicanes lui valent d'être "frappé d'interdit" par sa hiérarchie. Mais c'est un homme de caractère, il ne se laisse pas impressionner. Il ouvre une chapelle au n° 18 de la rue des Sept-Voies à Paris et s'attache à développer son projet d'une Eglise Française complètement indépendante de Rome.

La petite Révolution de 1830 (les "Trois Glorieuses") lui donne l'occasion de faire connaître ses idées de réforme. Le vote de la "*Charte renouvelée*" (9 août) autorise la liberté de la presse et l'abolition de la censure. La religion catholique (lisez "romaine") n'est plus "religion d'Etat" comme sous Charles X. Elle devient seulement celle de la majorité des français. "Chacun professe sa religion" proclame la Charte appliquée sous Louis-Philippe.

L'ESSOR

La révolution de juillet fait affluer les auditeurs dans la chapelle de la rue des Sept-Voies qui devient vite trop étroite. L'abbé Chatel officie ensuite salle Valentino, dans la rue Saint Honoré, puis s'installe au n° 23 de la rue de la Sourdière en janvier 1831. En juin de la même année il célèbre les offices rue de Cléry, salle Lebrun, puis en novembre rue du Faubourg Saint Martin au n°29.

La foule se presse aux portes de la chapelle de l'Eglise Catholique Française, un mouvement enthousiaste accompagne les auditeurs de plus en plus nombreux. Le clergé romain lutte contre

les idées de la Révolution de 1830, l'abbé Chatel lui en est un partisan convaincu.

Et puis Ferdinand Chatel est doté d'une éloquence rare, c'est un don fort utile dans la position où il se trouve. Avant la Révolution il avait prêché dans toutes les grandes églises de Paris. Orateur célèbre, *"il ne tenait qu'à lui de prendre une place prépondérante dans le clergé romain ; il attirait aux pieds de la chaire de Notre Dame tout ce que Paris comptait de distingué"*, déclara l'un de ses adversaires. Le clergé de Paris l'appréciait et le regardait comme l'orateur des grandes solennités religieuses. Il n'en fut que plus effrayé lorsque l'abbé développa ses projets de réforme...

C'est pour le peuple que Chatel s'engage. Dans le journal *"Le Réformateur"* il se pose comme son défenseur : *"Force vive d'un Etat ; depuis des siècles, il n'a tenu qu'une petite place dans la société, on l'a abusé, trompé, exploité ; enfin il a pris conscience de sa force, mais sa revanche n'est pas encore complète, qu'il élève encore la voix et tout se taira devant lui, car la voix du peuple, c'est la voix de Dieu."*

On comprend qu'avec de tels arguments l'abbé Chatel bénéficie d'un large soutien populaire. Les événements de la Révolution servent sa personne et ses idées. Sur le plan religieux quelles sont-elles ?

Le journal *"L'Echo de la Fabrique"* dans son édition du 7 octobre 1832 les présente :

Il rejette l'infailibilité du pape et des conciles et n'accorde ce don qu'à Dieu seul : *"C'est une insulte à Dieu,"* déclare Chatel, *"que de proclamer l'infailibilité d'un homme ; il ne peut y avoir de liberté religieuse là où règne un pouvoir qui se croit infailible."*

Il rejette aussi le droit divin, ou pour mieux dire, il n'en connaît qu'un, le droit du peuple, selon cette maxime : *"vox populi, vox dei"*, la voix du peuple est la voix de Dieu.

Suivant les usages de l'église primitive, il permet aux prêtres le mariage. Plus tolérant que l'église de Rome il accorde la sépulture ecclésiastique à tous ceux dont les dépouilles mortelles lui sont présentées, ne se reconnaissant pas le pouvoir de l'excommunication.

Il supprime le jeûne, et les dispenses de temps et de parenté pour le mariage, s'en rapportant pour les dispenses légales à l'autorité civile.

Enfin, il célèbre les offices en français à une époque où le latin est omniprésent.

Il est important de souligner que l'on retrouve ces positions dans la Profession de Foi de l'Eglise Gallicane éditée sous le patriarcat de Mgr Giraud à Gazinet, en 1930... Ferdinand Chatel est un précurseur en bien des domaines.

Ces positions doctrinales, si novatrices pour l'époque, trouvent un écho favorable auprès du peuple. Le nombre de ses fidèles s'accroît très vite jusqu'en 1833 ; en 1830, l'Eglise Française célèbre un baptême et quatre mariage à Paris, en 1831 onze enterrements, cent sept baptêmes et cent quatre-vingt mariages ; en 1832, deux cents enterrements, deux cent vingt-cinq baptêmes et deux cent cinquante et un mariages.

L'essor est considérable, autour de lui se regroupent d'ailleurs un certain nombre d'ecclésiastiques qui apprécient sa réforme. Ils participent à la création de cette Eglise catholique indépendante de Rome.

Elu évêque par le clergé qui le seconde, l'abbé Chatel devient en 1831 Mgr Chatel, évêque-primat de l'Eglise Catholique Française. Il est consacré par Mgr Machault de l'Eglise Johannite des Chrétiens Primitifs, lequel avait été lui-même consacré en 1810 par Mgr Mauviel, évêque constitutionnel des Cayes (Saint Domingue), lui-même consacré en 1800 par l'évêque constitutionnel de Paris Mgr Royer assisté du célèbre Abbé Grégoire, l'évêque constitutionnel de Blois (dont les cendres



Monseigneur Chatel en 1835
à l'âge de quarante ans

reposent aujourd'hui au Panthéon des grands hommes de la Nation, à Paris).

Plusieurs journaux s'intéressent à l'œuvre de Chatel, les rédacteurs du "*Constitutionnel*", Annie et Cauchois Lemaire, lui sont favorables. Mgr Chatel espère même un moment obtenir une aide du Gouvernement, mais celui-ci, tout en reconnaissant que la constitution de l'Eglise Catholique Française ne présente rien qui puisse troubler l'ordre public et la paix civile refuse tout appui.

En 1835 l'Eglise Catholique Française de Mgr Chatel possède des écoles et pensionnats, un séminaire, édite un almanach, des eucologues. De la discipline de l'ancienne Eglise Constitutionnelle (1790-1801) elle a gardé le mariage des prêtres, la participation des fidèles à la gestion des paroisses. Ses journaux sont: - Le Catholique Français et le Bon Pasteur.

A un moment donné l'Eglise est représentée dans plus de trente départements, avec ses lieux de culte à Nantes, Montrouge, Boulogne sur Seine, Clichy, Gournay sur Seine, Bordeaux, Pétosse en Vendée, Foy et quelques paroisses en Vendée, en Haute Vienne et dans les Hautes Pyrénées, les chapelles de Saint Prix et Ormont, près de Montmor

r e n c y ,
Chatenay-Voltaire près de Sceaux, chapelle Saint Sépulcre dans le Loiret, Agy, près de Bayeux, même Bruxelles, en Belgique. L'église de Nantes est longtemps florissante, les prêtres Saudron et Bonnet qui

lui succède font preuve de beaucoup de zèle et de dévouement. Dans la Haute-Marne, le vicaire général Marche, homme digne et actif dessert les églises de Roches sur Rognon et Bettaincourt. Lorsque viendra le temps des épreuves Mgr Chatel écrira d'elles dans "*Le Réformateur*" : "*Ces églises n'ont pas fléchi sous la persécution ; elles ont*

dû céder à la force comme à Paris, mais ont gardé, comme la primatie leur mère, la foi."

Dans les Hautes-Pyrénées les paroisses sont : Lannecorbin, Burg, Sinzos et Lhez. Le premier vicaire général s'appelle Trescazes, il est secondé par le prêtre Rousselin.

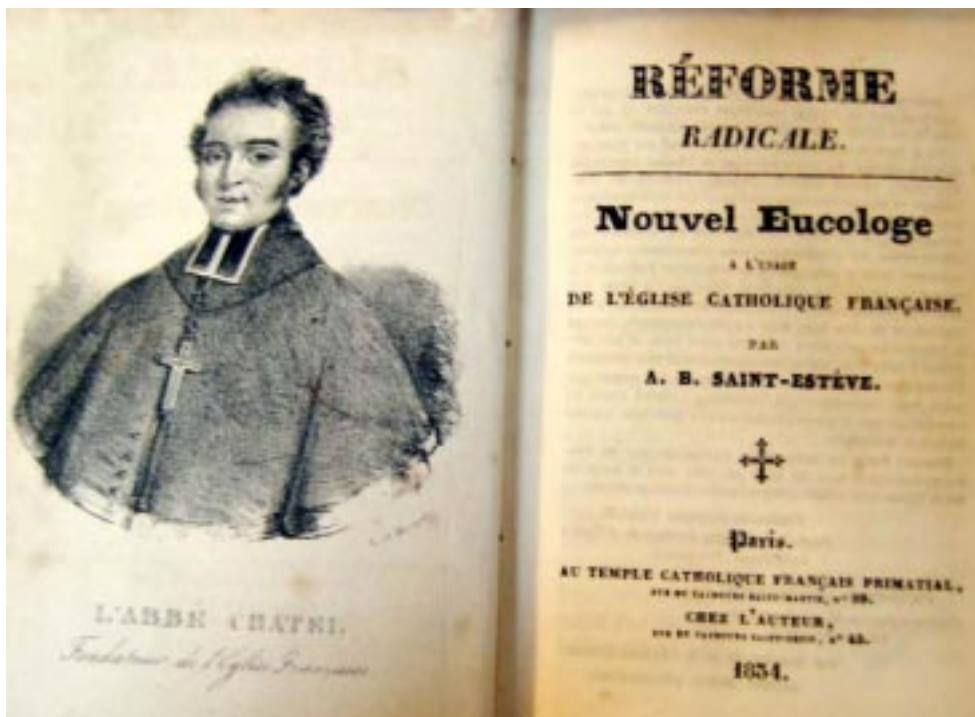
En Vendée, l'Eglise Catholique Française est présente dans vingt-deux communes. Les centres les plus importants sont à Pouillé et Puyraveault. Mais le prêtre Guicheteau aura à souffrir d'une grande hostilité de la part du clergé romain, à tel point qu'au moment des persécutions il devra passer en Angleterre pour se sauver.

LA PERSÉCUTION

Nous venons de le voir, l'Eglise de Mgr Chatel s'était rapidement implantée en France, mais son projet de réforme mettait en péril l'influence du pape... Le clergé inféodé au Vatican le voyait et c'était une menace perpétuelle pour un évêque romain que de compter dans son diocèse une paroisse catholique française. Malgré quelques imprécisions doctrinales, l'Eglise Catholique Française aurait pu finir par créer une Eglise majoritaire en France, le Gouvernement de Louis-Philippe ne lui en laissa pas la possibilité. Sous la pression des autorités romaines il prononça la dissolution de l'Eglise et

la confiscation de ses biens en 1842, puis la renouela en 1844.

On fit revivre certaines lois intolérantes oubliées, on en créa de nouvelles, on interpréta les anciennes afin de donner satisfaction à Rome et d'arrêter ce "mouvement d'hérésie" qui grandissait. On appliqua la loi du 18 germinal an II, dont



un article stipulait : *"On ne peut ouvrir un lieu de culte nouveau, ni faire des réunions sans la permission du Gouvernement."* Et aux demandes des prêtres de l'Eglise Française on refusait systématiquement, ou il n'y avait pas de réponse. Les pétitions des fidèles subissaient le même sort.

Ainsi quand le prêtre catholique-français de Gournay en Bray dans la Seine Inférieure (Maritime aujourd'hui), dut partir, ses fidèles adressèrent une pétition à la chambre des députés, forte de 180 signatures, représentant 550 membres. Ils protestaient au nom du principe de liberté religieuse et finissaient par ces mots : *"On peut fermer nos temples, on ne nous arrachera pas notre foi."*

Malgré la promesse du ministre des cultes de ne jamais se servir contre les réunions religieuses de la loi de 1834 sur les associations, les prêtres de Mgr Chatel furent souvent condamnés en vertu de cette loi. Il suffisait de la mauvaise volonté d'un procureur du roi ou d'un maire pour dissoudre les associations religieuses. On limita le nombre des personnes autorisées à y participer et même, à une certaine heure, elles étaient interdites. Les distributions de brochures à caractère religieux sur la voie publique étaient formellement interdites. On établissait des contraventions pour *"distribution illicite d'imprimés sur la voie publique"*. Enfin les tribunaux exigeaient toujours une autorisation préalable que les autorités ne donnaient pas lorsqu'on leur la demandait.

Cette période de tracasseries et de persécutions de tous ordres contre le clergé et les fidèles de Mgr Chatel va sonner le glas de la fin. L'Eglise survit dans la clandestinité, continuant ses cultes entre deux descentes de police. Un soir de 1842 la police intervient et fait fermer l'église primatiale du Faubourg Saint Martin à Paris pour cause *"d'outrage à la morale publique"*. L'évêque catholique français dépose aussitôt un recours à la chambre des députés invoquant l'article cinq de la Charte votée par les députés lors de la Révolution de 1830 : *"Chacun professe sa propre religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection."* Hélas, cette protestation est vaine.

En 1843 Mgr Chatel fonde un nouveau journal de combat intitulé : *"Le Réformateur Religieux"* ou *"L'Echo de l'Eglise Française"*. Le premier numéro paraît le 2 avril 1843 et porte comme devise : *"Dans les choses nécessaires, unité, dans les choses douteuses, liberté, en toutes, charité."*

En parallèle, malgré l'interdit et les scélérés placés sur son église, le chef de l'Eglise Catholique Française continue de réunir le noyau dur de

ses fidèles à son domicile pour la célébration des offices. Mais le 23 avril 1843, trois commissaires se présentent chez lui, ils trouvent seize personnes assemblées et dressent contravention malgré les contestations.

Mgr Chatel proteste dans son journal contre cette violation de domicile au nom de l'article 76 de la loi constitutionnelle de l'an VIII proclamant tout domicile particulier inviolable. Cet article attire l'attention des autorités sur le *"Réformateur"*.

Celui-ci est saisi et son directeur-fondateur Chatel condamné à un mois de prison et 200 francs d'amende (somme importante pour l'époque) pour avoir *"publié le Réformateur religieux, journal traitant de matières politiques, sans avoir satisfait à la formalité du cautionnement."*

Les autres églises et chapelles dépendant de la juridiction de Mgr Chatel connaissent les mêmes difficultés et disparaissent peu à peu.

Découragé, l'évêque réformateur passe la frontière et s'établit à Mons, en Belgique. Il tente d'y faire connaître ses idées de réforme, mais sans succès. En même temps il adresse des lettres pastorales en France à ses fidèles et sympathisants.

Il revient ensuite à Paris et, lors de la Révolution de 1848, s'efforce dans une nouvelle tentative de reconstituer son Eglise. Il donne des conférences, prononce dans des clubs des discours contre le célibat des prêtres, l'esclavage, les abus de la confession, l'éducation antinationale des séminaires, pour la souveraineté du peuple, l'amour de la patrie, l'émancipation de la femme, mais les temps ont changé. Surtout, les campagnes de calomnies savamment orchestrées pour discréditer son Eglise ont porté leurs fruits. Sans ressources et sans audience réelle auprès de la population, il ne peut plus faire connaître ses idées de réforme.

En 1850 il est condamné à un an de prison et 500 francs d'amende pour *"avoir poussé des soldats à l'insubordination"*. Dès lors il mène une vie précaire et tombe dans le dénuement. Il essaye de survivre en donnant des leçons de grammaire et de français. On le retrouve ensuite épicier, rue Mouffetard à Paris. Il meurt en 1857 à l'âge de 62 ans, dans l'indigence et la misère.

Mgr Thierry Teyssot

"Qu'il meure ! criaient-ils, répétant les paroles anciennes, qu'il meure ! Car nous avons trouvé que cet homme est une peste, et que par toute la terre il excite une sédition parmi les Juifs, et qu'il est le chef de l'hérésie des Nazaréens. Il a même tenté de profaner le temple. Alors nous l'avons saisi et nous avons voulu le juger selon notre loi." (Actes des Apôtres 24, 5-6)

UN PEU DE BON SENS S'IL VOUS PLAÎT !

Pour de nombreuses raisons maintes fois détaillées dans les colonnes de notre journal nous avons expliqué pourquoi l'Eglise Gallicane admettait le mariage des prêtres. Jésus a choisi des apôtres mariés, il devait bien savoir ce qu'il faisait... La tradition rapporte que tous les apôtres vivaient dans le mariage, à l'exception de Saint Jean, qui était trop jeune.

Mais les adversaires du mariage des prêtres ne craignent pas de mettre en avant, pour dénoncer cette noble institution, la parole suivante du Christ : *"Nul ne quitte maison, femme, frères, parents, enfants à cause du Royaume de Dieu sans en recevoir la récompense."* Forcés de relever que les apôtres étaient mariés, ils s'empressent d'ajouter : *"Les apôtres avaient rompu leur union pour suivre le Christ..."* Pour le justifier ils citent ce passage des Evangiles : *"Nous avons tout quitté pour te suivre"* (Mathieu 19,27).

Curieuse façon de traiter et de respecter le mariage. Forcer les apôtres à l'abandon de famille, telle aurait été la volonté du Christ ? Argument sectaire s'il en est, nous ne pouvons souscrire à pareil raisonnement. D'abord parce qu'il faut regarder dans les faits comment les choses se sont déroulées. Et de souligner en premier que Jésus guérit la belle-mère de l'apôtre Pierre dans (Luc 5, 38-39). Cet épisode a non seulement pour mérite d'indiquer clairement que l'apôtre était marié, mais il montre aussi Jésus soutenant et respectant la famille de Simon-Pierre, puisqu'il guérit la mère de son épouse...

Maintenant regardons le Christ lui-même et sa famille, surtout remettons les choses en situation. Lorsque on informe Jésus en train d'enseigner la foule que sa mère et ses frères désirent lui parler celui-ci répond : *"Qui est ma mère et qui sont mes frères ? Et montrant ses disciples d'un geste de la main, il ajouta : Voici ma mère et mes frères. Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est au ciel, celui-là m'est un frère et une sœur et une mère."* (Mathieu 12, 46-50)

Isolé de son contexte, ce passage de Mathieu donne l'impression d'un Jésus complètement étranger à sa famille. Pourtant, lorsque Marie intervient aux Noces de Cana Jésus ne lui refuse pas le miracle demandé. L'eau est changée en vin, même si pour le Seigneur ce miracle n'aurait jamais dû avoir lieu car *"son heure n'était pas encore venue"* (Jean 2,4). Si sa famille avait eu si peu d'importance, Jésus aurait-il pris la peine de répondre ainsi à la prière mariale ?

Que Jésus aime sa famille et qu'il ne l'oublie pas, ne l'abandonne pas me semble une évidence. Avant de mourir sur la croix il confie sa mère à Jean et Jean à sa mère. Ses propres frères ne croyaient pas en lui (Jean 7,5). Il ne pouvait à cet instant avoir confiance qu'en l'apôtre Jean, le seul disciple resté fidèle jusqu'au bout, alors que les autres apôtres avaient fui, ou pire encore, trahi ou renié comme Judas et Pierre.

Puis il y eut la résurrection, le pardon accordé à Pierre : *"Pierre m'aimes-tu"*, par trois fois (Jean 21,15-17), pour conjurer le triple reniement ; l'apparition de Jésus ressuscité à l'un de ses frères (1 Corinthiens 15,7), Jacques, *"frère du Seigneur"* ainsi que le présente l'apôtre Paul dans son épître aux Galates (1,19), celui qui deviendra le premier évêque de Jérusalem.

Jésus n'abandonne pas sa famille, pas plus que ses apôtres. Au contraire, le Seigneur bénit le couple, l'union de l'homme et de la femme revêt pour lui un caractère sacré, la noble institution du mariage est défendue par Jésus dans l'Evangile de Saint Mathieu (19,3-9).



Ce que le Christ demande lorsqu'il déclare : *"Nul ne quitte maison, femme, frères, parents, enfants à cause du Royaume de Dieu sans en recevoir la récompense"* ; c'est, me semble-t-il, un détachement et une liberté par rapport à l'influence de sa famille, évolution normale de tout être humain qui construit sa propre personnalité, comme l'oiseau qui sort du nid pour prendre son envol. Pas un abandon, pas une démission de ses responsabilités familiales, pas un reniement de sa famille, cela n'aurait pas de sens. Jésus ne peut pas d'un côté bénir et sanctifier le mariage et de l'autre le démolir... Ce serait une incohérence manifeste dans son enseignement.

"La lettre tue, mais l'esprit vivifie" déclare l'apôtre Paul dans sa deuxième épître aux Corinthiens (3,6). Les fondamentalismes en matière de religion peuvent être dangereux, l'expérience de l'Histoire est là pour le montrer.

Quand Jésus déclare : *"Si ta main ou ton pied sont pour toi une occasion de péché coupe-les et jette-les loin de toi"* ; ou encore : *"si ton œil est pour toi une occasion de péché arrache-le et jette-le loin de toi"* (Mathieu 18, 8-9) ; cela ne signifie pas qu'il faut agir ainsi... Un peu de bon sens s'il vous plaît ! Certes Jésus a déclaré cela, c'est inscrit dans les Evangiles, mais il y avait un contexte là aussi. Les premiers chrétiens n'ont jamais pris cette phrase au pied de la lettre... Il suffit d'ouvrir sa Bible et de relire le livre des actes des Apôtres pour s'en convaincre, ainsi que les épîtres de Paul. Mais, dans une situation donnée, dans l'emballage d'un sermon, pour provoquer et piquer au vif l'attention, Jésus a pu laisser échapper ces paroles.

Si les apôtres avaient cru bon rompre avec leurs épouses et leurs familles l'apôtre Paul aurait-il écrit : - *"Si quelqu'un désire être évêque, il désire une oeuvre excellente. Mais il faut que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, qu'il gouverne bien sa propre famille, élevant convenablement ses enfants, car si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre famille, comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu?"* (Epître de Paul à Timothée, chapitre 3, versets 1 à 5).

Et dans la première épître aux Corinthiens : - *"N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une soeur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Pierre?"* (1 Corinthiens 9-5)

Voilà de quoi donner à réfléchir à ceux qui veulent à tout prix, et en forçant le sens des Ecritures, imposer le célibat des prêtres. Non, le

célibat des prêtres n'est pas une loi divine mais une loi ecclésiastique propre à certaines Eglises. Dans l'histoire de la chrétienté, la montée en puissance du courant monastique et peut-être une notion de péché attachée à la sexualité ont entraîné des positions éloignées de l'esprit des Evangiles et des premiers chrétiens.

Il n'en est pas ainsi au sein de l'Eglise Gallicane qui s'efforce de suivre la voie de l'équilibre et du bon sens.

DE L'ÂGE DES ENFANTS POUR LE BAPTÊME

Dans la pratique pastorale de nos paroisses, il n'y a pas d'âge limite pour la célébration du baptême des enfants. Pourtant, de plus en plus aujourd'hui, certaines Eglises restreignent l'accès aux sacrements. Cette attitude nous semble dangereuse, trop loin de l'esprit de l'Evangile.

Les sacrements ne sont pas une récompense mais le "médicament de l'âme". Ils ont été institués pour être une aide et un soutien : *"Ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades. Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs"* déclare Jésus en (Marc 2, 17).

L'Eglise n'est pas une société élitiste, elle s'adresse à tous les hommes, et dans ce tout les enfants ne doivent pas être oubliés, pas plus que les vieillards...

Nous faisons nôtre cette maxime attribuée à Saint Vincent de Lérins : *"Est catholique ce qui a été cru toujours, partout et par tous"*.

L'Eglise a toujours baptisé les enfants sans poser de conditions particulières concernant l'âge des petits que l'on portait sur les fonts baptismaux. *"C'est des apôtres qu'est venue la coutume de baptiser les petits enfants"* déclare Origène au IIIème siècle (Romains Comment. V,9).

L'enfant est porté par la Foi de sa famille, voilà pourquoi l'on baptise les bébés et les petits enfants.

Dans l'Eglise Gallicane, le catéchisme est suivi par les enfants qui se préparent à la première communion, à la communion solennelle et à la confirmation.

En revanche, pour le baptême, vu l'importance essentielle de ce sacrement dans le

Mystère du Salut, (c'est à dire qui nous incorpore au Christ et à son Eglise), nous n'imposons pas de condition particulière à la demande de célébration de baptême autre que celle d'avoir la Foi, ou d'être porté par la Foi de sa famille pour les enfants.

LE REMARIAGE DES DIVORCÉS

L'Eglise Gallicane accepte de bénir, dans certains cas, le remariage des divorcés.

Pourquoi certains cas seulement ? Parce que nous sommes contre le divorce, mais les coupables ne sont pas toujours les divorcés...

Il n'est pour nous qu'un seul couple parfait, indissoluble, éternel : c'est le Christ et son Elue, l'Eglise.

Et quand un couple vient nous demander la bénédiction de l'Eglise au oui de son nouvel espoir, en vertu de notre pouvoir de lier et de délier, dans la mesure de la sincérité des coeurs, nous bénissons.

Saint Jérôme conseillait à Fabiola de quitter un mari débauché et de chercher un brave homme pour élever ses enfants.

Notre position est avant tout tolérante et charitable. Le Christ a tendu la main à main, jamais il ne la ferme. On ne peut pas oublier trop souvent que Jésus est le sauveur, pas celui qui juge, ce qui condamne pour enfermer l'être humain dans une culpabilité sans issue.

Voilà pourquoi nous bénissons.

D'autres Eglises se veulent plus intransigeantes, préférant lier de lourds fardeaux sur les épaules des blessés de la vie. Il est facile pour elles d'agir ainsi, surtout lorsqu'elles ne remuent pas ces fardeaux, elles-mêmes, du petit doigt...

Le caractère indissoluble du mariage invoqué par certains pour refuser toute compréhension relative à une nouvelle union est souvent mis en première ligne. Pourtant, dans cette théologie,

il existe toute une batterie d'arguments permettant de faire déclarer "nul" un mariage par un tribunal "d'experts ecclésiastiques". S'il est indissoluble, il l'est dans tous les cas, et ce n'est pas un tribunal ecclésiastique qui peut y changer quoi que ce soit.

Pour l'Eglise Gallicane, c'est l'amour qui maintient la cohésion du mariage, et son indissolubilité. Mais si l'amour est remplacé par la haine ou l'indifférence, que reste-t-il de l'union des êtres ?

Mgr Thierry Teyssot

LE SONUS GALLICAN

UN TRÉSOR DE L'ANCIEN RITE DES GAULES

*par le Père Raphaël Steck
de la Mission d'Alsace*

De récentes recherches historiques et théologiques nous montrent que l'ancienne liturgie gallicane faisait en fait partie d'une famille liturgique que nous pouvons appeler rite occidental non-romain. Ce rite est comme un tronc commun d'où se propagent les différentes branches liturgiques telles que les liturgies gallicanes, celtiques, mozarabes, ambrosiennes... Ces liturgies se sont fondées sur une base commune, mais en y additionnant des traditions et des prières propres à leurs particularismes locaux. Ce qui est intéressant, c'est que ce particularisme se retrouve aujourd'hui dans les différentes restaurations menées au cours du 20^{ème} siècle et encore célébrées par quatre Eglises dont la nôtre. Une unité de Foi, une base commune mais des rites et des pratiques différentes. C'est la richesse de l'Eglise du Christ au 21^{ème} siècle comme aux premiers temps de l'Evangelisation de l'Occident.

Nous savons aussi maintenant que le rite occidental a été grandement inspiré par les liturgies orientales et nous pouvons même localiser plusieurs sources. Premièrement l'Eglise d'Ephèse avec les disciples de Saint Jean l'Evangeliste et de Saint Polycarpe de Smyrne ; et deuxièmement l'Afrique du Nord par les nombreux liens tissés par les moines du Désert Egyptien et les monastères de Gaule, d'Irlande et d'Ecosse.

C'est dans ces sources orientales que nous avons puisé un texte de toute beauté : Le **Sonus Gallican** ou chant d'offertoire pour la liturgie gallicane.

1. *Que toute chair humaine se taise
Dans la crainte et le tremblement
Eloignons les pensées terrestres,
Car de sa main, bénissant,
Le Christ-Dieu sur terre descend
Pour recevoir notre hommage.*

2. *Roi des rois, mais fils de Marie
Seigneur, des seigneurs, mais humain;
Comme autrefois sur la terre
Par Son Corps et par Son Sang
Il donne à tous les fidèles
Sa Personne en nourriture.*

3. *Rang par rang, les hôtes des cieux
Déploient leurs légions devant Lui.
Quand vient la Lumière des lumières
Pour le Royaume des derniers jours
Les pouvoirs de l'enfer disparaissent
Comme les ténèbres se fondent.*

4. *Les Séraphins aux six ailes,
Les chérubins aux yeux multiples
Voilent leur face en Sa Présence
Et s'écrient sans cesser:
Alléluia! Alléluia!
Alléluia! Dieu Très-Haut*

Cet hymne du IV^{ème} siècle fut composé pour accompagner la procession des offrandes dans l'antique liturgie de Saint Jacques et tous auront remarqué la similitude des textes entre ce chant à la préface de la messe de Gazinet qui est de la même provenance. Si nous lisons "*l'Exposition de la Messe gallicane*" de Saint Germain, l'évêque de Paris nous apprend que dans la liturgie de l'Eglise des Gaules, la procession des offrandes revêtait une grande solennité à l'instar de la "Grande Entrée" des liturgies orientales. Ce qui est encore plus intéressant c'est que sans nous dire exactement les paroles du chant qu'il appelle Sonus, il nous indique qu'il se termine par trois alléluia pour représenter les trois états du monde : avant la loi mosaïque, sous cette loi et sous la grâce. A ce jour, deux chants d'offertoire se terminant ainsi nous sont parvenus : le Cheroubikon de la liturgie

byzantine et ce chant de la liturgie jacobite. Comment savoir alors lequel des deux fut chanté en Gaules à partir du VI^{ème} siècle et sûrement à l'instigation de Saint Césaire d'Arles qui dans son sermon CCLXXXIV sur l'Epiphanie, se réjouit de l'adhésion des fidèles au nouveau rite d'offertoire et de leur participation par le chant. Tradition qui sera généralisée peu après la mort de Césaire en 554 lors du 5^{ème} concile d'Arles. Comment donc savoir lequel des deux chants fut utilisé en Gaules ? En lisant tout simplement le texte. Dans le chant ci-dessus, il est fait mention de l'Apocalypse de Saint Jean dans le quatrième couplet. L'Apocalypse fut utilisée abondamment dans les liturgies gallicanes alors que l'orient byzantin ne l'utilise pas. Nous pouvons donc affirmer en confiance l'utilisation de ce chant durant les messes du rite des Gaules et notre Mission d'Alsace en rétablit l'usage durant l'Offertoire depuis septembre 2006. La version que nous utilisons est une traduction française d'après la traduction du grec vers l'anglais faite en 1864 par le Père Gérard Moultrie, prêtre anglican. La musique dite *Picardy* ou *Romancero* est une très vieille mélodie française datant sans doute de 1650 et ayant servie à mettre en musique de nombreux textes profanes ou sacrés comme la traduction française du *Pange Lingua* de la procession du Jeudi Saint et de l'Adoration de la Croix du Vendredi Saint. Nous en profitons ici pour remercier les moines du Monastère de la Sainte Présence à Saint Dolay dans le Morbihan de nous avoir appris cette mélodie.

Pour approfondir cette étude voici les références bibliques utilisées dans ce chant. Le premier couplet est inspiré du Livre d'Habaquq chapitre 2 verset 20. Le second couplet est inspiré du chapitre 6 verset 51 de l'évangile de Saint Jean. Le troisième couplet est toujours inspiré de Saint Jean au premier chapitre versets 5 et 9. Enfin le quatrième couplet est tiré des premiers versets du chapitre 6 d'Isaïe, du chapitre 4 verset 8 de l'Apocalypse et du chapitre 19 versets 1 à 9 de l'Apocalypse.

Père Raphaël Steck

Source :

L'Ancienne Liturgie Gallicane du Père Jean Baptiste Thibaut – Maison de la Bonne Presse
La Liturgie Oubliée du Mathieu Smyth aux Editions du Cerf

Vie de l'Église



* Samedi 26 mai : baptême d'Orlanne
Chapelle Saint Jean-Baptiste de Bordeaux



* Dimanche 27 mai : messe des communions
des enfants du catéchisme
1^{ère} communion : Bastien
Communions Solennelles : Loïc, Lucille, Laetitia
Confirmations : Marion, Laetitia, Jenifer, Loïc
Chapelle du Sacré-Coeur de Clérac



* Samedi 9 juin : baptême d'Enzo
Chapelle du Sacré-Coeur de Clérac



* Samedi 16 juin : baptême de Mike
Chapelle Saint Jean-Baptiste de Bordeaux



* Samedi 23 juin : bénédiction des croix d'herbes
Fête de la Chapelle Saint Jean-Baptiste
de Bordeaux

Le traditionnel apéritif lunch suivait la messe
de la Saint Jean célébrée par Mgr Thierry et Père
Alexandre

Merci à toute la communauté paroissiale
pour la réussite de cette belle journée



Samedi 23 juin : 2 photos de la Fête de la Saint Jean d'été à Bordeaux



Samedi 7 juillet : mariage de Nicole et Serge Chapelle Saint Jean-Baptiste de Bordeaux



Samedi 7 juillet : mariage de Laetitia et Erwan Chapelle du Sacré-Coeur de Clérac



Chapelle Saint Michel Archange à Montbrison - Loire

* Samedi 30 juin dans le département de la Loire à Montbrison Consécration de la Chapelle Saint Michel Archange Messe concélébrée par Mgr Thierry Teyssot entouré des Pères Raphaël Steck de la Mission d'Alsace, Paul Chauvin représentant la paroisse du Muy dans le Var, Alain Crépiat et Bernard Poncet pour la paroisse de Valeille (Loire) et Robert Mure, recteur de la nouvelle paroisse. Au cours de la liturgie, le sacrement de confirmation a été conféré à Baptiste, fils de Père Robert et Dame Colette Mure



Concélébration de la messe par le clergé gallican



Confirmation de Baptiste Mure



Chapelle Saint Michel Archange

Agapes fraternelles après l'office religieux
Dégustation de la célèbre Marquisette



Vailleille clergé après la messe

* Dimanche 1er juillet
La fête de la paroisse
Saint François d'Assise de Vailleille
suivait la dédicace de la nouvelle
Chapelle Saint Michel Archange à Montbrison.
Les deux chapelles sont distantes
d'environ vingt kilomètres
L'apéritif et le traditionnel repas tiré du sac
suivaient la liturgie
pour des moments de détente de partage et de
bonne humeur



Photo souvenir face à la plaine du Forez



Autel dressé dans l'étable
avant la messe



Le banquet gallican dans l'après-midi

* Dimanche 1er juillet : Fête patronale
Chapelle Saint François d'Assise de Vailleille

Nouvelles de la Paroisse Sainte Alphonstine d'Alsace animée par
le Père Raphaël Steck - En avril c'était la Veillée Pascale qui
voyait une belle assemblée réunie pour chanter la résurrection, en
mai ce fût la célébration des Rogations et chacun emporta un peu
de terre bénite pour la déposer dans son jardin. En juin nous nous
sommes retrouvé deux fois, pour la Fête Dieu où nous avons pris



Clergé gallican célébrant l'office divin



Samedi 16 juin en Alsace : baptême de Lisa
église de Wolfisheim

un temps d'adoration avant la bénédiction du Saint Sacrement à la fin de la messe et le 16 juin pour le Baptême de Lisa, fille de nos amis Eric et Nadine

GRILLES DE SUDOKU

En partant des chiffres déjà inscrits, remplissez la grille de manière que chaque ligne, chaque colonne, et chaque carré de 3 x 3 contienne une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.



Solution des grilles parues en avril 2007

Niveau facile

		9	8	3				
1		7		6	9			4
6	2		1				3	
7		4	3		1			5
				7				
2			9		4	1		8
	5				3		2	6
3			5	8		4		1
				1	6	3		

Niveau moyen

						2		
1			8	2				3
	2	4	1			6		
8	5	7		1				
9		2		8		1		4
				6		7	8	2
		1			8	9	3	
3				9	2			1
		5						

Niveau moyen

1	9	3	4	8	2	6	7	5
7	2	5	6	9	3	8	4	1
6	4	8	1	5	7	9	3	2
4	8	1	2	3	6	5	9	7
9	5	7	8	4	1	2	6	3
2	3	6	9	7	5	4	1	8
5	6	2	7	1	4	3	8	9
3	1	9	5	6	8	7	2	4
8	7	4	3	2	9	1	5	6

Niveau facile

4	3	8	5	1	7	9	2	6
1	9	2	6	3	8	4	5	7
6	5	7	4	2	9	1	8	3
2	4	3	1	7	5	8	6	9
5	8	1	3	9	6	7	4	2
7	6	9	2	8	4	5	3	1
3	1	4	7	5	2	6	9	8
9	7	6	8	4	3	2	1	5
8	2	5	9	6	1	3	7	4

Le Gallican

**** JOURNAL TRIMESTRIEL: "LE GALLICAN"**

Administration - Rédaction - 4 rue de la Réole - 33800 Bordeaux

Tél: 05 56 31 11 96

Adresse de Messagerie Internet: gallican@gallican.org

Site web: <http://www.gallican.org>

T. TEYSSOT, directeur de la publication - Imprimé par nos soins

Commission paritaire n° 69321 - Dépôt légal à la parution

Reproduction interdite sans autorisation expresse

**** Abonnement au journal trimestriel "LE GALLICAN"**

- France: 11,50 Euros

- Etranger: 14 Euros

4 numéros par an: janvier, avril, juillet, octobre